

Luxembourg, le 2 octobre 2020

Monsieur Fernand ETGEN  
Président de la Chambre des Députés  
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH  
PARTEI

Chambre des Députés  
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics :

*« Je viens d'apprendre que le Gouvernement projetterait d'implanter des bâtiments provisoires au service de la communauté scolaire du Nordstad-Lycée à Erpeldange-sur-Sûre.*

*En attendant la fin du processus d'acquisition de terrains et la construction du lycée à proprement parler, les pavillons réservés aux salles de classe, salles de réunion et de conférence, bureaux de la direction et du secrétariat, etc. seraient érigés à proximité du centre scolaire d'Erpeldange-sur-Sûre et pourraient être utilisés plus tard, donc dès l'ouverture des bâtiments définitifs du Nordstad-Lycée, par la commune pour les besoins de son école fondamentale.*

*Voilà pourquoi j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics :*

- Monsieur le Ministre peut-il confirmer ces informations ?*
- Dans l'affirmative, Monsieur le Ministre pourrait-il fournir des détails sur ce projet de construction provisoire ?*
- Est-il possible d'évaluer les coûts d'un déménagement éventuel du Nordstad-Lycée de Diekirch vers Erpeldange-sur-Sûre ?*
- En libérant ainsi le site du Nordstad-Lycée à Diekirch, le*

9, rue du St. Esprit  
B.P. 510  
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1  
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu  
www.dp.lu

*terrain et les pavillons sis dans la rue Merten seraient-ils destinés à l'agrandissement et à la modernisation de l'École d'hôtellerie et de tourisme du Luxembourg ? »*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.



André BAULER  
Député

**Réponse commune de Monsieur François Bausch, Ministre de la Mobilité et des Travaux publics et de Monsieur Claude Meisch, Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire n° 2944 du 2 octobre 2020 de l'honorable Député Monsieur André Bauler concernant le Nordstad-Lycée**

**Question 1 :**

*Monsieur le Ministre peut-il confirmer ces informations ?*

En effet, le Nordstad-Lycée (NOSL) ne dispose que de possibilités limitées de se développer sur son site actuel sis rue Merten à Diekirch. Pour parer à cet état, et en attendant la construction ainsi que la mise en service du nouveau complexe scolaire sur son site final à Erpeldange-sur-Sûre, il a été projeté d'ériger une structure préfabriquée qui permettrait au NOSL de s'étendre et de démarrer plus tôt son activité à Erpeldange-sur-Sûre. Lors des premières concertations avec l'administration communale d'Erpeldange-sur-Sûre, celle-ci s'est montrée ouverte à la discussion sur la possibilité de mettre à la disposition de l'État des parcelles pour la construction d'une telle structure provisoire tout en se réservant la faculté d'utiliser ce bâtiment pour ses propres besoins après le déménagement du NOSL.

**Question 2 :**

*Dans l'affirmative, Monsieur le Ministre pourrait-il fournir des détails sur ce projet de construction provisoire ?*

Le programme de construction prévoit des salles de classes normales, des salles spéciales ainsi que des ateliers polyvalents. S'y ajoutent des locaux pour l'administration et les enseignants ainsi qu'une structure d'accueil avec restaurant et cuisine. Selon la configuration, le bâtiment pourra accueillir entre 400 et 450 élèves. Le programme définitif est actuellement en cours d'élaboration.

Il est prévu de construire un bâtiment de type préfabriqué, à l'instar de celui construit par la Ville de Differdange pour les besoins de l'École internationale (EIDE), et de la structure temporaire érigée au campus Geesseknäppchen à Luxembourg-Ville.

**Question 3 :**

*Est-il possible d'évaluer les coûts d'un déménagement éventuel du Nordstad-Lycée de Diekirch vers Erpeldange-sur-Sûre ?*

Le bâtiment fonctionnera en complément à celui situé dans la rue Merten à Diekirch. Un déménagement complet du NOSL dans le bâtiment temporaire n'est donc pas envisagé. À ce stade, il est trop tôt pour pouvoir évaluer les coûts de déménagement.

**Question 4 :**

*En libérant ainsi le site du Nordstad-Lycée à Diekirch, le terrain et les pavillons sis dans la rue de Merten seraient-ils destinés à l'agrandissement et à la modernisation de l'École d'hôtellerie et de tourisme du Luxembourg ?*

La mise en service du bâtiment provisoire pour les besoins du NOSL à Erpeldange-sur-Sûre n'aura pas comme conséquence la libération des pavillons actuels à Diekirch. Ces pavillons, sis dans la rue Merten, continueront à être occupés par le NOSL jusqu'à la mise en service du bâtiment définitif à Erpeldange-sur-Sûre.